

Désobéissance tarifaire : une mesure de survie pour la qualité des soins et l'attractivité de la médecine libérale

L'U.ME.SPE./CSMF appelle l'ensemble des médecins spécialistes à modifier les tarifs des consultations et des actes techniques immédiatement pour permettre à la médecine libérale de retrouver un semblant de croissance et, ainsi, permettre aux professionnels d'avoir une bouffée d'oxygène après plus de 10 ans de blocage des honoraires.

La consultation de base du médecin spécialiste est à 23 euros depuis 1997 et, depuis 2004, le tarif des actes n'a pas évolué. Cette situation est inacceptable car ce blocage ne permet pas aux médecins spécialistes :

- d'accéder aux techniques innovantes et donner à tous nos concitoyens le même soin,
- de rénover les cabinets médicaux et de mettre en place des procédures d'accompagnement indispensables à la prise en charge des patients,
- d'augmenter le temps médical nécessaire à la prise en charge des cas complexes de plus en plus fréquents. L'expertise doit être reconnue.

Devant ce désengagement des pouvoirs publics, l'U.ME.SPE./CSMF ne peut qu'appeler et accompagner un mouvement tarifaire qui devient la seule alternative pour les médecins libéraux. Comment les nouvelles générations, demain, arriveront-elles à gérer cette situation ? Comment faire revenir les jeunes diplômés ? Un héritage que l'U.ME.SPE./CSMF ne souhaite pas léguer aux plus jeunes.

L'U.ME.SPE./CSMF n'appelle pas à un tarif syndical unique, les médecins, demain, vont moduler les compléments d'honoraires au travers de DE qui seront évalués en fonction de la complexité des situations cliniques mais aussi sociales.

La Médecine spécialisée libérale ne se laissera pas dévaloriser car, aujourd'hui, elle est un maillon indispensable et essentiel à l'efficacité de notre système de soins. Elle accompagne tous les jours la population dans la maladie et demande une reconnaissance méritée.

